

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MELANGES RELIGIEUX,

## POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi 29 Decembre 1848. No. 31.

### UNE ENTREVUE AVEC ABD-EL-KADER.

(Suite et fin.)

LE VISITEUR.—Vous n'avez pas le même Dieu que moi ; mais vous croyez avec sincérité et fervour au vôtre. Vous savez que tous les deux condamnent le défaut de sincérité dans le langage. Voulez-vous que nous les prenions à témoins des paroles que nous allons échanger ?

ABD-EL-KADER.—Nos dieux ne sont pas si différents que vous le dites ; nous sommes les enfants de deux mères différentes, mais du même père. Je prends Dieu avec vous pour témoin de ma sincérité.

—Permettez que nous ne parlions pas de la question qui vous est uniquement personnelle et sur laquelle mon gouvernement seul pourrait s'expliquer. C'est un litige né au milieu de circonstances douteuses, dans l'ombre de la nuit. Quant à mes vœux, ils sont pour votre liberté. Cependant l'intervention officielle que je pourrais tenter à cet égard dépendra beaucoup des convictions que fera naître en moi notre entretien.

—Interrogez sans ménagement (et ici Abd-el-Kader, retournant légèrement sa manche, étendit avec noblesse le bras gauche) : je suis comme le malade qui attend le remède. J'aime mieux qu'on me fasse une opération profonde que de m'appliquer un emplâtre non douloureux, mais inutile.

—Écoutez-moi donc patiemment, car je vais user de votre permission avec une entière liberté. Il y a deux manières d'être vaincu en ce monde ; c'est que les armes tombent de la main ou que la haine tombe du cœur. Je ne reconnais pour définitive et durable que cette seconde sorte de pacification. Est-ce celle que vous avez entendu contracter avec nous ? Etes-vous disposés à estimer et à aimer les chrétiens comme des frères que Dieu lui-même vous indique et non comme des maîtres qu'il vous impose ?

—Nous avons accepté depuis long-temps la domination des Turcs, pourquoi n'accepterions-nous pas de bon cœur la domination des Français ?

—Ni comme français, ni comme chrétien, je ne puis accepter l'assimilation avec les Turcs ; c'est une fraternité toute nouvelle et toute différente que vous devez contracter avec nous.

—La France a déjà reçu une preuve des sentiments que vous me demandez. J'aurais pu me rendre à l'empereur de Maroc ; je me suis rendu de préférence à votre souverain. Je vous sais gré du sentiment qui vous a guidé ; mais n'éprouvez-vous pas maintenant le désir d'y rester fidèle, en vous initiant de vous-même à l'étude de nos mœurs et de notre religion.

—L'homme est comme un miroir ; le miroir ne reflète l'image du ciel que quand il est net ; l'esprit ne nourrit les grandes pensées que quand il est libre. Je ne puis, dans l'état de captivité où l'on me retient, nourrir d'autre pensée, que celle de ma douleur.

—J'accepte votre comparaison et je m'en empare. L'haine qui trouble le poli d'un miroir s'en efface presque aussitôt, et il reprend son éclat. Sur un cœur tel que le vôtre le courage doit vous rendre la force de penser, comme vous retrouveriez promptement celle d'agir, si l'on vous rendait votre cheval, et si l'on lui rouvrait l'espace.

—Mes pensées sont aujourd'hui ce qu'elles étaient à l'heure où j'ai mis bas les armes. Je ne souhaite qu'une chose : la pénétration de la Mecque. Je me considère comme un homme mort. Je n'ai d'autre ambition que de caeter mes dernières heures dans la méditation et dans la prière.

—Je ne puis, connaissant l'activité de votre génie et considérant la jeunesse de votre visage, vous tenir pour un homme endormi ; j'admets tout au plus que vous soyez un homme endormi ; mais cela ne me suffit ni ne me rassure. L'homme endormi se retrouve tout entier avec les sentiments qui le possédaient avant le sommeil. Je voudrais que les événements eussent produit quelque sentiment nouveau dans votre âme, et que vous me laissiez pénétrer ces sentiments.

—Je n'ai aucune autre pensée que celle que je vous dis là. Ma carrière est finie ; je ne suis plus que l'homme de la prière.

—Est-ce que vous ne croyez pas tenir de votre naissance des droits à la domination sur la terre d'Afrique ?

—Je crois fermement à ma naissance et à ma descendance du prophète. Beaucoup d'autres partagent cet honneur avec moi.

—Nul ne l'a revendiquée avec la même énergie et le même ascendant que vous.

—Vous êtes dans l'erreur. Je n'ai point fait les événements ; ce sont les événements qui m'ont fait ce que j'ai été. Les événements ayant changé, j'ai cessé d'exister. Il faut beaucoup d'efforts pour creuser un canal et entretenir de l'eau en abondance ; il n'en faut point pour laisser couler une rivière. Ma fortune est maintenant rentrée dans son lit naturel. Elle ne doit plus en sortir.

—Puisque les événements ont suffi pour vous imposer les grandes pensées de la guerre, est-ce que votre captivité ne vous semble pas aussi un événement par lequel Dieu veut vous inspirer les grandes pensées de la paix ?

—Qu'entendez-vous par les grandes pensées de la paix, et que penseriez-vous si vous étiez à ma place ?

—Vous et nous, nous regardons les événements de la terre comme les fragments épars de la volonté divine ; mais nous en tirons des conclusions différentes. Vous, musulman, votre soumission est impossible, et vous mettez votre Foi à subir dans l'immobilité ce que vous nommez fatalité. Nous, chrétiens, au contraire, nous ne prenons ces événements que pour des indices, et nous y cherchons la direction des efforts nouveaux que le ciel attend de notre liberté. Je suis donc embarrassé pour substituer mon inspiration à la vôtre. Cependant à la place où je vous vois, je ne pourrais tenir mes yeux constamment baissés en face de l'avenir. Je croirais que Dieu m'a envoyé parmi les chrétiens pour m'y concier avec leurs savants, avec leurs prêtres, et pour contribuer au rapprochement de deux races, de deux religions trop long-temps séparées.

—J'étudie tous les jours ma propre religion (Abd-el-Kader soulevait alors une pile de livres arabes entassés sous son

oreiller), et je n'ai point encore suffi à cette étude ; mais, si la liberté de nos cultes nous est garantie en Afrique, vos enfants et les nôtres pourront être élevés en commun.

—Vous savez que la liberté de votre culte est respectée en Algérie ; mais ne parlons point de ce pays, puisque je n'ai point mission pour en régler les destinées. Parlons seulement du mouvement de votre propre esprit, des pensées qui y naissent, et de l'impulsion que vous leur imprimez. Je vous demande de nouveau la permission de fouiller avant dans votre cœur, si mon insistance ne vous est point importun.

—Loin que cette conversation me soit désagréable, il me semble que votre esprit et le mien se confondent comme le lait et l'eau.

—Je vous remercie, et je vous assure aussi que mon cœur est plein pour vous des sentiments et des vœux que vous auriez pu y verser vous-même. Continuons donc à nous entretenir, non comme des hommes qui discutent artificieusement les clauses d'un traité, mais comme des amis qui cherchent la même issue pour sortir du même défilé.

—Hé bien, oui, parlons comme amis. Je vous avouerai qu'une pensée m'attriste depuis le commencement de notre entretien. Vous avez parlé dès l'abord de ma situation comme de l'objet d'un litige. Cela m'afflige. Lorsqu'il y a parole donnée, comment peut-il y avoir litige ? (A partir de cet aveu, l'attitude d'Abd-el-Kader fut moins contenue, son regard plus franc et son accent plus ému.)

—Je me suis servi de ce mot, reprit le visiteur, non dans son sens rigoureux, mais pour égarer une question que je ne puis toucher sans embarras pour moi et sans amertume pour vous. N'y attachez donc aucune autre valeur. Vous n'ignorez pas la situation de mon pays. Seriez-vous surpris qu'un père de famille, saisi par un tremblement de terre, songeât à sauver ses propres enfants, avant de s'occuper d'une dette même rigoureusement reconnue ?

—J'en conviens, et je prie Dieu sincèrement pour que le sol de la France se raffermisse.

—Il se raffermira et reviendra, soyez-en sûr, le plus hospitalier de la terre ; mais ne nous laissons pas détourner de ce qui peut seul occuper utilement l'heure rapide qui nous est donnée. Votre corps est captif, mais votre âme est libre. Votre bras a renoncé aux armes ; mais votre cœur n'a pu renoncer à la prière et à la contemplation des volontés de Dieu. Au lieu donc de me dire que vous êtes mort, dites-moi que vous vous sentez plein de jeunesse et de vie ; dites-moi que vous voulez rendre cette seconde partie de votre carrière plus brillante encore que la première ; qu'après avoir travaillé plus que personne à la guerre, vous voudriez travailler d'un commun accord avec nous, à la paix ; que vous avez renoncé au commandement de la naissance et des armes, mais que vous ambitionnez encore celui de la parole et du génie ; dites-moi que vous voulez nous aimer, et, avant de nous aimer, nous connaître.

—J'aime les Français que j'ai connus, et ceux qui me connaissent m'aiment.

—Oui, mais ce sont des gouttes de pluie perdues dans un océan. Vous avez, pour avancer dans cette connaissance, deux grandes voies : l'étude de notre religion et celle de notre histoire. Dieu s'est révélé à nous par de grands miracles écrits : voulez-vous les lire et que nos prêtres vous les commentent ? Le Dieu d'un peuple se révèle aussi par l'histoire de ce peuple, par les grands actes qu'il lui inspire par la civilisation qu'il y développe. Ne voulez-vous pas en pénétrer les lois avec nos savants et avec nos hommes politiques ?

—Ce que vous me dites touche au plus profond de mes désirs : telles ont été souvent mes pensées : je les exprime souvent au capitaine... ; mais, je vous le répète, seul et isolé, je ne puis. Les Arabes même n'écarteraient plus ma voix.

—Ah ! je sens bien la portée que vous attachez à ces derniers mots. Je comprends votre réserve et votre fierté. Je comprends que vous ne voulez pas sortir de la France comme un transfuge de votre Religion et repaître devant vos frères comme un homme qui aurait payé sa rançon par une apostasie. Mais ne savez-vous pas que notre Dieu a un Vicaire sur la terre que nous nommons le Pape, et que ce représentant, le plus vénéré de notre foi, possède une capitale où, depuis 1800 ans, se rencontrent toutes les nations et se parlent toutes les langues ? Ne séjourneriez-vous pas à Rome avec plaisir, et n'y rechercheriez-vous pas avec respect les traces du christianisme ?

—Je respecte le Pape et je connais l'existence de sa capitale. Je le considère comme un ami des croyants sincères, quels qu'ils soient. J'aurais demandé que le vaisseau qui me conduirait à la Mecque me laissât reposer quelque temps à Rome. Si le Pape voulait y former une conférence entre ses prêtres et les miens, je serais heureux d'y prendre ma place. Demandez aux Français qui m'ont accompagné depuis que je me suis rendu à vous, si ces désirs me sont familiers ?

Le visiteur fut frappé de cette ouverture inattendue, et se hâta de le témoigner. Les vieilles querelles de Constantinople transportées sous la coupole de Saint-Pierre, à la demande d'un émir musulman ; la chrétienté entière intéressée dans la liberté de ce chef africain et devenue solidaire de la parole de la pensée ! Malheureusement le temps et le hasard avaient fixé le terme de cet entretien. A d'autres, désormais, il appartenait de le reprendre et de le conclure.

Un Arabe, escorté de trois jeunes enfants, venait d'entrer dans la galerie et de prononcer quelques mots à voix basse. C'était un des nombreux serviteurs attachés à la personne d'Abd-el-Kader, qui Pavertissait que sa famille l'attendait pour la prière de l'après-midi. Abd-el-Kader descendit du lit où il était demeuré assis, et sans faire un pas vers l'étranger visiteur, lui tendant cordialement la main exprima de nouveau des sentiments reconnaissants ; puis écartant les doigts de la main qu'il n'avait cessé de presser et les entrelaçant avec les siens : —Voilà l'ancien le plus amical des Arabes, dit-il, permettez-moi de l'échanger avec vous.

Les trois jeunes enfants qui sont les siens étaient venus se grouper autour de lui. Il les présenta à l'étranger, et sembla heureux des les lui voir embrasser. Quelques bonsheurs leur furent offerts, et l'ainé, en les recevant, répondit avec une vivacité toute civilisée : Merci !

Ce son chrétien échappé de cette bouche naïve ; sous les plis d'un burnous, au premier plan de cette scène arabe, produisit une touchante impression. Trois générations étaient là, disposées comme trois symboles : le vieil oncle de l'Emir se tenant à l'écart dans la silencieuse majesté de sa tristesse, l'oreille et le cœur fermés au mouvement qui l'enveloppait ; Abd-el-Kader debout et afferme, hésitant entre l'immobilité orientale dont il venait de se départir, et l'attitude auquel il cédait avec un entraînement contenu ; l'enfant qui devait, dans quelques années, prendre la place du vieillard descendu dans la tombe, et celle de l'homme mûr descendu dans la vieillesse, l'enfant proaçant, comme un mot qui lui était naturel et doux, ce merci ! qu'au fond de son cœur le visiteur appliqua aussitôt à la France, et dans lequel il ne put s'empêcher de pressentir d'autres actions de grâce, pour d'autres bienfaits !

Cet adieu mêlé d'espérance au moment où l'Arabe retournait à la prière et la Française à la vie active, a, je le crois, déterminé l'auteur de ce récit à la publicité. Puisse-t-il à son tour éveiller des échos ! Notre pays ne sera jamais désintéressé dans une question où l'honneur est engagé, et la Foi peut encore ici, comme en tant d'autres circonstances, fournir sans effort les solutions que la politique aura vainement poursuivies !

ALFRED DE FALLOUX.

### DISCOURS DE M. DE LAMARTINE. (1)

A l'occasion de la promulgation de la constitution à Mâcon, M. de Lamartine a prononcé le discours suivant. Une foule immense était accourue pour entendre cette voix infatigable dans son éloquence.

Citoyens ! Vous voulez que je consacre, par quelques paroles, le plus grand acte qui puisse s'accomplir pendant le passage d'une génération d'hommes sur la terre : la proclamation de sa Constitution. C'est ainsi qu'on jette des pièces de monnaie marquées à l'effigie du temps, dans les fondations d'un édifice. Je le veux bien. Je prie l'inspirateur suprême de mettre lui-même sur mes lèvres quelques-unes de ces vérités qui ne passent pas avec le jour, qui ne s'allèrent pas avec les siècles, mais qu'on retrouve intactes, après des milliers d'années, comme le métal éternel dont est faite la vérité.

Peuple, Dieu seul est souverain, parce que seul il est créateur ! parce que seul il est intangible ! seul juste ! seul bon ! seul parfait ! La raison humaine est la reverbération de Dieu sur le genre humain. La raison humaine, émanée de Dieu, inspirée de Dieu, ministre de Dieu en nous, est donc la seule souveraineté légitime des nations.

Dans l'enfance des Peuples, leur intelligence est trop peu développée pour qu'ils se gouvernent par la seule autorité de la raison. Ils ont des tuteurs, des conquérans, des maîtres, des tyrans, des despotes, des rois absolus, puis des rois limités dans leur autorité par des lois, par des conseils, par des aristocraties, par des constitutions mixtes. A mesure que la raison du Peuple grandit, la liberté grandit avec elle, puis la justice avec la liberté ; puis l'égalité, cette réalisation de la justice ; puis la fraternité spirituelle, cette perfection de l'égalité, qui fait de la nation une famille, et de toutes ces familles de peuples une humanité.

Le règne de Dieu se manifeste ainsi de plus en plus sur les peuples, jusqu'à ce que ces maîtres, ces tuteurs, ces tyrans, ces despotes, ces rois, ces constitutions personnalisées dans les dynasties, disparaissent, et que la souveraineté spiritualiste se dégage et remplace tout. Alors Dieu règne, sans autre intermédiaire que notre raison, sur nous.

Vous le voyez ! c'est en principe le règne direct de Dieu. Le règne de Dieu, par la raison de tous, s'appelle la République.

Nous fondons la République. La République ! c'est le Gouvernement qui a le plus besoin de l'inspiration et de la bénédiction continues de Dieu. Car si la raison du Peuple s'obscurcit ou s'égaré, il n'y a plus de souverain : il y a un interrègne. Il y a un anarchie. Il y a un mort.

Pour qu'une Constitution soit durable et digne du sceau religieux, il faut qu'elle contienne un principe vrai, nouveau, ou mieux appliqué dans le Gouvernement des empires : Sans cela, la Constitution est vide. Elle n'est qu'un corps de lois ; elle n'a pas d'âme : elle ne vit pas ; elle ne fructifie pas.

Le principe nouveau de la République, c'est l'égalité politique, entre toutes les classes de citoyens. Ce principe a pour expression, — le suffrage universel ! Pour résultat, — la souveraineté de tous ; pour conséquence morale, — la fraternité entre tous.

Jamais jusqu'ici, depuis l'Évangile, la raison humaine n'écrivait en code une souveraineté plus rationnelle, plus universelle et plus légale.

Nous régnons tous dans la mesure de notre raison ; de notre intelligence, de notre sagesse, de notre vertu ; nous sommes tous rois de nous-mêmes et de la République.

Mais ce n'est pas tout d'écrire et de jurer une Constitution. Il faut un Peuple pour l'exécuter.

Élevons nos pensées aussi haut que Dieu lui-même, pour qu'il inspire de plus en plus ce Peuple, pour qu'il

(1) Ce Discours n'ayant rapport qu'aux affaires publiques, nous nous faisons un plaisir de le publier, bien qu'il renferme certaines sentences qui, appliquées aux affaires religieuses, ne jussent pas nous convenir ; mais nous ne voulons pas supposer à M. de Lamartine des intentions que sans doute il n'a pas eues. (Note du Rédacteur.)

donne l'ordre spirituel à la terre, comme il a donné l'ordre matériel aux astres là-haut. Qu'il bénisse la Constitution ! Qu'elle commence et qu'elle finisse par son nom ! Qu'elle soit pleine de lui ! Qu'elle dure en se renouvelant et en se perfectionnant elle-même comme ses œuvres. Qu'elle soit paix, ordre, justice, travail, instruction, lumière, bienfaisance, amour comme lui ! Qu'elle multiplie, qu'elle pacifie le peuple français ! Qu'en instituant la République des droits et des devoirs, elle institue surtout la République des cœurs ! Que les hommes qui naîtront longtemps après nous relisent ce Code imparfait encore et qu'ils disent :

« L'an 1848, l'esprit humain fit un pas ; et ce pas de la France dans la voie du perfectionnement politique eut pour trace la Constitution de la République. »

Citoyens ! tout progrès est un effort. Tout effort est une peine. Toute peine a son gémissement. Les transformations politiques sont un travail. Le Peuple est l'ouvrier de son propre avenir. Qu'il y songe ! L'avenir le regarde et l'attend !

Monte aux lâches qui reculeraient ! Prudence aux téméraires qui précipiteraient la société dans l'inconnu ! Gloire aux bons, aux forts, aux sages, aux persévérants ! Que Dieu soit avec eux !

Qu'on écrive au bas de cette Constitution : A tel jour de telle année à telle date de son existence nationale, telle fut l'œuvre du Peuple français !

### COURS DE CIRCUITS.

Nous pensons qu'il est de peu d'importance pour l'administration même de la justice, que le Juge réside ou non dans la division inférieure, et nous devons avouer qu'il existe de bonnes raisons pour qu'il demeure plutôt au centre des grandes divisions. De cette façon, il sera à l'abri de toute influence et de toute sympathie ou antipathie de localité ; en même temps que vivant parmi les hommes les plus distingués et les plus instruits du Banc et du Barreau, il sera plus au niveau des décisions et des connaissances légales. Peut-être quelques personnes trouveront-elles trop élevé le montant de la juridiction que nous attribuons à ce Juge ; mais nous les prions de considérer le correctif que nous établissons en même temps par ce moyen de l'appel et de l'évocation pour audition au mérite. Nous devons ici à la justice de déclarer que nous devons à notre confrère de Trois-Rivières, cette dernière suggestion que nous croyons très propre à améliorer le système des Cours de Circuit. Comme il le remarque très bien, les premiers procédés d'une action jusqu'à la clôture de l'enquête ne sont pour ainsi dire que de routine, et il serait expédient et économique de les faire sur les lieux, sans danger pour les parties. Quant à l'audition même de la cause, dans les actions au-dessus de £20. (somme considérable pour les habitants des campagnes de ce pays) nous pensons qu'il serait sage et prudent de laisser la faculté au Demandeur ou au Défendeur, de la porter devant un tribunal plus nombreux, c'est-à-dire devant la Cour du Banc de la Reine. Nous ajouterons même à la pensée de notre confrère, en disant qu'il devrait y avoir appel à dette dernière, de tout jugement interlocutoire de la Cour de Circuit dans les causes excédant £20. Avec ces correctifs, nous pensons qu'il ne peut y avoir aucun danger à donner au Juge de Circuit, juridiction jusqu'à £100.

Si nous sommes faciles sur le premier point, celui de la non-résidence, nous devons déclarer ici que nous serons intransigeables et que nous ne romprons jamais, quant aux trois derniers, que nous allons reprendre dans leur ordre :

2. — Dépôt de tous jugemens et de tous actes notariés, prononcés et exécutés dans les limites de la division inférieure, tant du passé que de l'avenir. S'il est une charge lourde et assurée, elle est gratuite pour nous bons habitants des campagnes, c'est sans doute, celle d'être forcés de parcourir 20 à 25 lieues pour nous rendre dans la riche et opulente capitale des Canadas et y verser notre dernier écu, afin de nous procurer une copie d'un jugement de l'ancien Cour des Commissaires valant 30 sous, ou de celle de Requête ou du District valant 3 shillings, ou enfin une copie d'un acte notarié valant 5 ou 6 shillings. Car pour cela, il nous faut non-seulement dépenser 4 fois la valeur de la chose que nous voulons avoir, mais encore perdre 3 ou 4 jours de temps. Quelque fois il nous est arrivé de demander la cause de leur voyage à des cultivateurs que nous voyions s'acheminer vers la superbe ville, tantôt dans les temps les plus précieuses de la moisson, tantôt par les chemins les plus exécrables du printemps et de l'automne ; et la réponse était : « J'ai besoin d'une copie d'acte » ; ou bien : « Je voudrais avoir un jugement de l'ancienne petite Cour, le mot "provoise." Eh bien ! au nom du bon sens et de la justice ; nous demandons-nous alors, pourquoi cette perte de temps et d'argent, et nous sommes et core à la savoir. »

Nous désirons donc que les registres des jugemens prononcés jusqu'ici par des Cours existant actuellement dans les limites de la division inférieure à être établie, mais qui devront cesser d'exister par l'effet d'une nouvelle organisation judiciaire, ainsi que par toutes autres cours ayant existé dans les mêmes limites, et aussi les greffes des Notaires ayant à instrumenter dans les dites limites, ou qui pourront par la suite y instrumenter, soient transmis par le Procureur de Montréal (ou autre ville suivant le cas) au Greffier de la Cour de la division inférieure et que ce dernier soit autorisé à expédier des copies de ces actes, ainsi qu'à émaner des exécutions sur ces jugemens de la même manière que le Procureur. Bien entendu que cela ne devra avoir lieu que lorsque des copies auront été constituées dans les divisions pour recevoir ces papiers. Nous savons que par rapport à ce dernier point, on fera valoir des objections, et des difficultés ; mais partout il en existe, et cependant, la volonté et la volonté, on parvient à les vaincre. Et nous croyons le sujet suffisamment intéressant pour les citoyens, pour que l'on se donne le trouble de chercher les moyens d'y parvenir. Dans tous les cas, si l'on objectait



Nos lecteurs verront par l'annonce que M. J. Huston se propose d'ajouter deux volumes aux deux du Répertoire, qu'il est sur le point de compléter. M. Huston s'est déterminé à cela, après avoir lu les remarques des journaux et à la sollicitation de ses abonnés et amis.

La Gazette de Montréal rapporte qu'hier matin le feu a consumé la prison militaire à l'île Ste. Hélène. Les prisonniers ont tous été sauvés. On pense que le feu a pris par un poêle nouvellement monté.

On nous adresse de Rigaud une série de résolutions relatives à la colonisation. Nous leur donnerons l'insertion dans notre prochaine feuille.

Le 15 décembre, il y avait à New-York une provision de 500000 quarts de fleur.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'accuser réception de la livraison de décembre du Journal d'Education de H. C. — Un mot de plus prochain.

Nous sommes forcés de remettre à mardi les résolutions au sujet des dîmes, et plusieurs autres articles.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

Un numéro du Missionary Record qui me tombe sous la main, me fournit l'occasion de connaître ou en est aujourd'hui la fameuse société formée en 1839, sous le nom de French Canadian missionary society, pour évangéliser ces pauvres Canadiens français qui, au nombre d'un demi-million, sont plongés dans les ténèbres du papisme, sans le jour de leurs prières riches et nombreux.

D'abord le Missionary Record nous apprend que pour être membre effectif de la susdite société, il faut d'abord, d'après sa constitution, avoir au moins quelques principes protestants, et notamment croire que la justification s'opère par la foi seule; quoique l'apôtre St. Jacques ait dit, dans son épître: vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres, ET NON PAR LA FOI SEULEMENT; chap. II, v. 24, édition de David Martin, même.

Capitaine Maitland, les révérends Wilkes, Girwood, Leishman, Jenkins, Campbell, L. Taylor, et les messieurs Holmes, M. D. Orr, Lyman, Vennor, Milne, Greene, McKay, Anderson, Mathewson, Ferguson, James, Smith, Savage, Forster, Davidson, Holland et Wadsworth. Puis, les membres honoraires et correspondants de l'Écosse, des États-Unis et de quelques uns du Canada, notamment le Rev. M. Stack de Grandby.

Je terminai, M. l'éditeur, cette petite esquisse par les paroles de St. Paul qui suivent celles que je viens de citer: "Or, je dis ceci, ayant égard à ce que vous (leur) est utile, non point pour vous (leur) rendre un piège, mais pour vous (leur) porter à ce qui est bien-séant.... Enfin, j'estime que j'ai aussi l'Esprit de Dieu."

on catéchumènes (!) que la société illumine en d'autres coins, sont de pauvres enfants soustraits à la simplicité ou à la pauvreté de quelques familles canadiennes des États-Unis ou de quelque trop distantes pour connaître à qui elles ont affaire. Ceci est prouvé par ce fait que ces "Suisses" n'ont pas trompé un seul habitant ni enfant de la Pointe-aux-Trembles, quelque pauvres que fussent ceux à qui ils se sont adressés.

Mais ce qu'il y a surtout de caractéristique dans cette publication, c'est le compte-rendu des colporteurs de bibles et de "tracts." Vraiment c'est à se péner de rire à la lecture de ces feuilles, de ces aberrations de tout genre qui fourmillent à chaque page. Tantôt c'est un scapulaire, une image de la Vierge qui les fait s'apitoyer sur le sort de ces "Romish" idolâtres: tantôt c'est une croix de triomphe embrassée dans une mission, un chemin de croix exposé dans une église qui leur fait lever les épaules et déclamer contre ces ignominieux de "Papistes" qui "ne croient pas seulement à la rédemption du genre humain par le mystère de la mort du Christ; mais qui substituent la méditation de Marie et des Saints à celle du fils éternel de Dieu."

Maintenant, il est de la reconnaissance (!) d'enregistrer les noms de ces hommes si zélés pour le progrès religieux du Canada, et surtout les titres des honorables citoyens, marchands ou banquiers de Montréal qui ont pris l'œuvre en main, en bourse, en un mot sous leur protection. Or, voici la liste des messieurs qui forment le comité en office et en honneur.

- PRESIDENT. Le lieutenant colonel Wilgress, R. A. VICE-PRESIDENTS. Hon. J. Ferrier, W. Lunn, éer, J. Wenham, éer, J. Redpath, éer. James Court, éer Trésorier. Les Rev. W. Taylor, J. Melouid, et J. Dougan, éer. Secrétaires.

On est très surpris de voir figurer là les noms de certaines personnes qui en diverses circonstances, font les châtiments et semblent juger autrement de nos compatriotes. Tant il est vrai qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter à la couleur.

Je terminai, M. l'éditeur, cette petite esquisse par les paroles de St. Paul qui suivent celles que je viens de citer: "Or, je dis ceci, ayant égard à ce que vous (leur) est utile, non point pour vous (leur) rendre un piège, mais pour vous (leur) porter à ce qui est bien-séant.... Enfin, j'estime que j'ai aussi l'Esprit de Dieu."

Je viens aujourd'hui, selon ma promesse, m'entretenir avec vous de la Politique Canadienne. Je lisais donc samedi sur le journal de l'opposition que "l'état actuel de la politique est alarmant et dangereux." Mais M. le Rédacteur, s'il en est ainsi, à qui la faute? Ne serait-ce pas en grande partie dû à ce qu'à l'heure qu'il est, le parti libéral est harcelé dans sa marche? Ne serait-ce pas dû aux menées des trans-

lances et des mécontents? Oui, ce seraient là les causes du danger. Mais ce danger n'existe pas, il n'y a pas même d'alarme. Tout ce qu'il y a, c'est un serrement de cœur, de voir des Canadiens-Français travailler aujourd'hui contre leurs compatriotes, et travailler pourquoi? Pour les uns, c'est pour obtenir un pouvoir qui leur serait fort agréable et sans lequel ils persisteraient à dire le pays en danger, et à traiter les Canadiens qui le possèdent du titre de traitres et de renégats. Pour les autres, M. le rédacteur, ce sont des gens semblables aux communistes et aux insurgés de Paris; ils n'ont rien, ils ne risquent rien, ils ne peuvent rien perdre, ils ont tout à gagner. Aussi se promettent-ils de faire tout en eux pour faire de l'agitation ou du tumulte, voire même quelque petite révolution, comme vous le verrez tout-à-l'heure. Tous sans exception veulent leur avoir un individu ou collectif; s'il est possible, peu leur importent les moyens d'y parvenir; peu leur importe que le pays en souffre ou qu'il soit déchiré par des querelles intestines. Il faut que leur idée triomphe, et qu'ils parviennent. Oh! si nos ministres avaient à leur disposition quelques douzaines de petits emplois salariés et qu'ils parussent disposés à les donner à ces champions de l'opposition; nous les verrions accourir, ils lècheraient les pas de ceux qu'ils appelleraient alors les bienfaiteurs de la patrie, et n'auraient pas assez de voix pour crier: "Le pays est sauvé." Oui, sauvé! Par quelques gouvernements auraient donné du pain à d'illustres champions? Sauvés! parce que l'avidité de quelques mécontents et de quelques ambitieux serait satisfaite! Ah! tant que le pays n'aura pas d'autres dangers que ceux-là à courir, il peut demeurer paisible et content; sa cause ne périra pas, quelque chose qu'entreprennent de tels adversaires.

Mais voici bien autre chose. Tremblez, M. le Rédacteur; que le pays soit saisi d'épouvante! Car le journal de l'opposition lui prédit (!!!) que, si le ministère ne donne pas la représentation basée sur la population, "nos compatriotes se trouveront nullifiés (!), et placés dans un état dont ils ne pourront sortir que par une de ces crises en forme de révolution qui paraissent être si peu de notre goût!!" Est-ce que vous n'êtes pas mort, M. le rédacteur, après une semblable menace? Mais pourquoi réclamez-vous donc à ce que nous précèdent les rouges. Il ne s'agit pas seulement de prison, gibets et potences. Non; ces bons messieurs ont dit dernièrement qu'ils ne voulaient pas ébranler le public de ces objets. Ils veulent employer quelque autre chose; et ils se servent du mot Révolution comme d'épouvantail. Or, je vous le demande, qu'est-ce que la révolution? C'est la prison, le gibet, la potence, les barricades, le massacre, le sang, l'anarchie, et cela durant des mois et des mois. Oh! qu'il serait terrible, effrayant, épouvantable, horrible (!!!) de voir une révolution opérée par les rouges de notre contrée! Il me semble les voir se précipitant en montant à l'assaut; leurs ennemis devraient de suite tomber à deux genoux et demander grâce; car autrement ce serait à l'heure. Mais badinage à part, n'est-il pas ridicule, n'est-il pas pitoyable de voir le journal de l'opposition menacer le pays d'une crise en forme de révolution, parce que le ministère croira judicieux et avantageux au bien du pays de ne pas lui donner une représentation basée sur le chiffre de la population? Et ce que ces bons messieurs entendent (selon leurs principes) devoir faire pour le pays, parce qu'un de leurs principes ne prévaut pas?

Je demeure, M. le rédacteur, CAMPAGNARD 24 décembre 1848.

DE TOUT UN PEU.

INCENDIE.—Le 27 au matin, le feu a consumé dans la rue St. Valier, à Québec, une maison appartenant à Dame veuve Roy, et occupée par un M. Gervais, marchand.

CHEMIN DE FER.—On vient d'ouvrir le nouveau chemin de fer de New-York et de New-Haven.

CHOLERA.—Le choléra a à peu près disparu à New-York. En revanche, on en signale quelques cas à la Nouvelle-Orléans.

HENRY CLAY.—Il est question, dans la Législature du Kentucky, d'élire Henry Clay sénateur pour 6 ans.

YUCATAN.—Des nouvelles de Yucatan nous apprennent que les Indiens états sur le point de renouveler les hostilités par le siège de Pauc. On rapporte qu'ils avaient déjà livré une bataille aux troupes Yucatéques, qui sont, comme l'on sait, grande partie des volontaires Américains. Mais ceci est un reporté la victoire en mettant les Indiens en déroute et leur enlevant tous leurs retranchements.

INCENDIE.—Le feu a éclaté hier soir, sur les onze heures, dans un hangar situé sur la rue Saint-Paul, appartenant à M. Joseph Marnette. Ce hangar, et une charbonnerie, située en arrière ont été consumés. Le feu avait atteint la brasserie occupée par M. Jameson; mais à force de travail, on est parvenu à sauver celle-ci. On a manqué presque complètement d'eau, et avec un vent violent, une partie considérable des propriétés de la rue Saint-Paul était en danger. Journal de Québec du 23.

ACCIDENT.—Samedi dernier, M. le Coroner Coursal a tenu une enquête à l'île Ste. Hélène sur le corps d'une jeune fille d'environ 18 ans, morte subitement. D'après l'autopsie, le médecin a été d'opinion qu'elle avait été victime de cette maladie pernicieuse qui moissonne prématurément un si grand nombre de nos jeunes femmes, celle de porter des corsets trop lacés. La jeune fille qui vient de mourir devant être mariée mardi (aujourd'hui), à un sergent en garnison en cette ville. Minerve.

SESSIONS DES CHAMBRES.—On nous dit qu'à la prochaine session, les chambres ne siègeront en séances publiques que trois fois la semaine, les membres travailleront le reste du temps dans les bureaux des comités. C'est un moyen de faire la besogne. Sans cela, il pourrait arriver, comme c'est souvent le cas, que l'on traînerait plus pour les galeries que pour le public. Ce système de siéger dans les bureaux a été adopté en France par l'Assemblée nationale, avec beaucoup d'avantage, croyons-nous. Minerve.

ASSEMBLÉES.—Une assemblée des habitants du comté de Beauharnois doit avoir lieu à Durham (?) le 30 pour demander entre autres choses à la législature l'abolition des droits seigneuriaux et au changement à la loi des municipalités. Le comité de Huntington s'assemblera à St. Edouard, le 3 janvier, et celui de Terrebonne à St. Anne de Plaines, le 16. Minerve.

CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS.—D'un relevé, publié par la Tribune, il résulte que les frais de voyage des honorables s'élevaient, à l'ouverture de chaque session, à la somme fort ronde de \$62,105. Cette révélation n'est qu'un des mille mauvais tours que notre confrère joue chaque jour au congrès, dont il dévoile, sans pitié ni merci, jusqu'aux moindres faiblesses. Courrier.

MARIAGE. A Kamouraska, 25 novembre, par le Rev. H. Routhier curé, Jacques-Vincent Taché, écuyer, seigneur de Saint-Paschal, à Demoiselle Charlotte-Eliza Taché, fille de l'honorable J. B. Taché, de Kamouraska.

DÉCÈS. En cette ville, le 25, Dame Sarah-Ann Woodbury, âgée de 47 ans, native de Berlin, Mass., E. U., épouse de William Smith, éer., de cette ville.

Au village de la Jeune-Louise, mardi, le 19, à l'âge avancé de quatre-vingt-neuf ans, Dame Marie Des Anges Chabou, veuve de défunt Louis Vincent, père, chef, et interprète de la nation Huronne du village de la Jeune Louise;

REPertoire NATIONAL.

DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

P R O S P E C T U S .

ORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleurs morceaux de littérature canadienne, devant former, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec moins de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le prouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous avons recueillis.

En agréant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pouvons atteindre que l'année 1848, dans l'ordre chronologique de notre compilation.

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement d'être publiés, si ce n'est que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent les discours (leçons) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec.

Nous avons à recueillir, entre autres, des écrits de MM. l'hon. A. N. Morin, l'hon. B. P. Taché, l'hon. jug. Monclé, T. Parent, le Dr. Paluchand, le Rev. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Leclair, J. Doucet et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répétons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs noms sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos dettes, et voilà tout.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux parts, et par volumes de 384 pages. Nous l'avons sorti des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. — 6 livraisons à 64 pages forment un volume.

Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible.

J. HUSTON. Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez M. Fabre et Cie, McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Éclair ou en s'adressant à J. Huston, Montréal; chez M. Fréchette et Frère, Cramézy et Cie, libraire; et en s'adressant à M. F. Veziua, agent, Québec; chez M. Gauthier, au bureau de l'Écho des Campagnes, B. Rivière.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. B. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bédard—L. Bibaud—George de Boucherville—George Carter—P. Chauveau—Rogé Chénier—Dieu Odile Chénier—Chevalier de Louvigny—Joseph Caumont—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—E. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huet—N. D. J. Jauréguiberry—Jean Jacques Lartigue—Pierre Lavolette—Léon de Marconay—J. Leclair—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Monclé—Dominique Monclé—J. B. Mouton—J. D. Meunier—Amédée Pajon—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Pot—Et. Parent—Joseph Quénel—Jos. S. Raymond—A. S. Soular—J. J. Tessier—Jean Taché—J. B. Tarouette—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelveldein et UN TRÈS GRAND NOMBRE D'ÉCRITS ANONYMES.

A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

BANQUE D'ÉPARGNES.

DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

LUNDI prochain, le 1 de JANVIER, étant Fête d'obligation, (La Circovestition), il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution. Par ordre.

29 déc. JOHN COLLINS, Caissier.

L. A HUGUET-LATOUR, NOTAIRE.

No. 16, RUE ST. VINCENT, MONTREAL; Montréal, 20 octobre 1848.—6m

LES MELANGES RELIGIEUX ET LA PROCHAINE SESSION.

Durant la prochaine session du Parlement Provincial, nous donnerons à nos abonnés un compte-rendu fidèle des procédés de nos chambres législatives.

Durant la session du Congrès Américain à Washington, nous aurons une correspondance régulière de cette dernière ville, afin de tenir nos lecteurs au courant des procédés du Congrès Américain.

Nous espérons que les efforts que nous faisons pour augmenter l'intérêt et l'utilité des Melanges Religieux, ne seront pas perdus de vue par les lecteurs Canadiens.

Nous recevrons des abonnements pour la session du parlement provincial; le prix sera, pour cet espace de temps, de SEPT CHELINS ET DEMI.

Bureaux des Melanges Religieux, Montréal, 1er décembre 1848.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Révd. Père Chiniqy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et le public en général qu'il va incessamment en imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur.

Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes.

J. B. ROLLAND.

Montréal, 22 décembre 1848.—j c o.

ETABLISSEMENT DE RELIURE:

Coin des Rues Notre Dame et St. Vincent.

Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE,

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

Z. CHAPELEAU,

Montréal, 18 déc. 1848.—4f.

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publié Samedi dernier; cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes, a été publiée à la suite de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la " Revue Canadienne " a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 15, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

L'ALBUM LITTERAIRE

PARAIT TOUS LES MOIS, Par livraisons de 40 Pages de Matières, avec un MORCEAU DE MUSIQUE,

Au prix modique de \$2 par année pour les souscripteurs de LA MINERVE, et de \$3 pour ceux qui ne sont pas abonnés à cette feuille; les paiements devront être faits à DEMANDE au commencement de chaque semestre, autrement on exigera 2s. 6d. de plus des retardataires.—15 Déc.

TROUVE

UN CAMAIL, dont on ne connaît pas le propriétaire, a été laissé à l'imprimerie de M. Lovell et Gibson. S'adresser à ce bureau. Montréal, 12 Décembre 1848.

DR. GENAND,

Coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal 21 Novembre 1848.—5f.—is.

LE DR. P. BEAUBIEN

A l'honneur d'annoncer, que les occupations multipliées, qui l'avaient empêché d'exercer sa profession, depuis plusieurs années, étant terminées, il en a repris l'exercice, et que les heures de consultation, chez lui, seront de 10 à 11 heures A. M., et de 1 à 3 heures P. M. Montréal, 1er décembre 1848.—3s.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous les noms et raison de " CHAPELEAU & LAMOTHE " est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

à la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère continuer à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se font toujours remarquer.

Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature, de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles, et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs.

J. M. LAMOTHE.

Montréal, 21 novembre 1848.—j c o

NOUVEL ETABLISSEMENT

RELIURE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public et particulièrement les Patrons de la ci-devant Société CHAPELEAU & LAMOTHE, que sous peu de jours, il ouvrira un

ATELIER DE RELIURE,

dans une place centrale et qu'il sera prêt à recevoir les commandes dont on voudra bien l'honorer. Son exactitude à exécuter, comme par le passé, les ordres de ses Patrons, et la beauté de ses ouvrages, sont une garantie pour l'avenir qu'il satisfait les personnes qui lui accorderont leur patronage.

Le matériel de son atelier, bien fourni et bien varié, lui permettra de faire les plus solides comme les plus élégantes reliures qui puissent se faire en Canada. Le soussigné espère donc que le public, trouvant sous tous les rapports son avantage chez lui, daignera reconnaître les efforts qu'il fera pour contenter et même surpasser l'attente de ceux qui l'encourageront.

Ses prix seront extrêmement réduits.

ZEP. CHAPELEAU.

Montréal, 24 nov. 1848.

A VENDRE

AUX BUREAUX DES MELANGES RELIGIEUX CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE, etc.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE

ET CIVIL

POUR L'ANNEE 1849.

Ce Calendrier est un des plus complets qui se publient parmi nous et est plus beau et amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier.

Le nom de tous les Saints de toutes les fêtes qui se rencontrent pendant l'année;

Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens;

Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec;

La liste et les termes des cours de justice;

Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule;

Un tableau de la valeur, etc., des monnaies;

Le commencement des saisons;

La date des quatre-temps;

Le comput ecclésiastique;

Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude;

Za liste des principaux membres du Gouvernement;

Za liste des membres de la législature Provinciale;

Za liste des membres du Conseil Législatif.

Za liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc.

Za liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc., etc.

CE CALENDRIER SE VEND À TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS.

Montréal, 17 novembre 1848.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer Messieurs du Clergé qu'il vient de recevoir de PARIS un assortiment complet de riches orfèvreries pour ornements et tous les articles en bronze or et argent nécessaires au service du culte. Le choix est très varié et par suite d'arrangements spéciaux avec les fabricants on trouvera les prix considérablement réduits.

Jh. Roy.

70 Rue Notre St. Paul.

Montréal 17 novembre 1848.—3f.

LE DOCTEUR DAVIGNON.

PREND la liberté d'informer les citoyens de la ville de Montréal, qu'il a fixé sa résidence dans la maison, en coignure des rues St. Lambert et des Glacis, côté du faubourg St. Laurent, et voisine d'André Oumet, etc., où on pourra le consulter à toute heure. Ayant pratiqué depuis plusieurs années la médecine dans toutes ses branches dans la paroisse de Ste. Marie, District de Montréal, il espère que sa longue expérience lui méritera la confiance du public.

Montréal, 28 novembre 1848.

Gerin-Lajoie,

AVOCAT,

Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, pour voir les affaires le 27 novembre.—22 septembre

BANQUE D'EPARGNES

DES CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président. AL. Aroque, V. Président. Francis Hineks, H. Holtan, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Edwin Atwater, Barth. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution valera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain.—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerront l'attention du Bureau. Les applications doivent être envoyées les Jendis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourra s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption vis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'eau moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traversée de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traversée à Maricille.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et
4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et
5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à un demer et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, autre animal de même taille: Un demi denier coupé

J. F. LA ROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT. P. U. ARCHAMBAULT. ANABLE ARCHAMBAULT. NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT. JOSEPH PELLTIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT. ACAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGE MACDONELL, V. G., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au tant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataracti et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs et classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de Pensionnement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le Blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé au lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

Une bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. ANGE MACDONELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal 18 juillet 1848

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND,

24, RUE ST. VINCENT

MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fournitures d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui ce soit. Voir ses prix avant aller l'acheter ailleurs.

J. Btc. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NO TRE-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, etc.

Montréal, 26 mai.

PIERRE GARNOT

PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LATIN, RHÉTORIQUE, BELLES-LETTRES, &c., &c.

Rue St. Denis, N° 64, près l'Evêché,

Montréal, 9 novembre 1848.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables toutes les six mois et d'avance.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en reproduisant, un service que nous leur rendons dans l'occasion.

On s'abonne chez MM. les Curés, A Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grégoire, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Ville.

A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent.

STANISLAS DRAPEAU,

PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON

IMPRIMEUR.

24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que, LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRÈS-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis, Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement p. moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6; Chaque insertion subséquente, 0 0 7; Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 8; Chaque insertion subséquente, 0 0 11; Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4; Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Cie, Libraires, Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P., Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V, Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELAIN,

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.